

CONSEIL MUNICIPAL DU 05 MARS 2026

NOTES DE SYNTHÈSE

EXPOSE SOMMAIRE DE LA DELIBERATION N°08

Renouvellement d'une convention de mise à disposition de locaux au profit du Département des Vosges dans le cadre de la permanence de l'assistante sociale :

Monsieur le Maire rappellera au Conseil Municipal ses délibérations n° 429/49/13 du 06 mars 2014 et n° 429/04/06 du 17 septembre 2020 autorisant le Maire à signer une convention de mise à disposition de locaux au profit du Département des Vosges dans le cadre de la permanence de l'assistante sociale.

Il poursuit en l'informant que cette convention est arrivée à échéance en février 2026.

Monsieur le Maire propose donc au Conseil Municipal de valider le principe du renouvellement d'une convention de mise à disposition de locaux au profit du Département des Vosges dans le cadre de la permanence de l'assistante sociale et dont le texte est *joint aux présentes notes*.

Il devra en outre être autorisé à signer cette convention.